

**ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE
DE CUGY ET ENVIRONS**

PREAVIS 20-2025

RAPPORT SUR LA GESTION ET LES COMPTES 2024

TABLE DES MATIERES

1	Organisation de l'association	5
1.1	Comité de direction	5
1.2	Conseil intercommunal.....	6
1.3	Conseil d'établissement	6
1.4	Concertation des élèves.....	6
1.4.1	Rencontre biannuelle avec les délégué-e-s de classe.....	7
1.4.2	Démarche participative sur les préaux scolaires.....	7
2	Administration générale.....	8
2.1	Personnel de l'ASICE.....	8
2.1.1	Direction de l'ASICE	9
2.1.2	Bibliothèque du Haut-Talent.....	9
2.1.3	Cantines.....	9
2.1.4	Centre d'animation « Le Repère du Haut-Talent »	9
2.1.5	Conciergerie.....	9
2.2	Site Internet et communication.....	10
3	Finances.....	10
3.1	Comptes 2024 - partie scolaire	11
3.1.1	Commentaires sur les charges.....	11
3.1.2	Commentaires sur les produits.....	13
3.2	Comptes 2024 - partie parascolaire	14
3.2.1	Commentaires sur les charges.....	14
3.3	Répartition des excédents de charge de l'ASICE entre les communes.....	14
3.4	Bilan : investissements et emprunts	15
4	Etablissement scolaire de Cugy et environs (EPS Cugy et environs).....	16
4.1	Effectif de l'établissement scolaire.....	16
4.2	Enclassement des élèves.....	16
4.3	Modification des horaires.....	17
4.4	Actions de prévention.....	17
4.5	Activités scolaires collectives.....	18
5	Infrastructures scolaires.....	19

5.1	Infrastructures communales.....	19
5.1.1	Salle Davel à Morrens.....	20
5.1.2	Equipements en affichage numérique frontal (ANF).....	20
5.2	Collège de La Combe.....	20
5.2.1	Remplacement des luminaires.....	21
5.2.2	Installation de panneaux photovoltaïques.....	21
5.2.3	Entretien courant et travaux.....	21
5.2.4	Energies.....	21
5.2.5	Location des salles du collège de La Combe.....	23
5.2.6	Projet d'extension du complexe scolaire de La Combe.....	23
6	Transports scolaires.....	24
6.1	Elèves transportés.....	24
6.2	Surveillance aux arrêts de bus et pédibus.....	24
6.3	Contrat transporteur.....	25
6.4	Nouveau règlement sur les transports scolaires.....	25
7	Bibliothèque scolaire et intercommunale.....	25
7.1	Statistiques de prêts.....	26
7.2	Animations de la bibliothèque.....	26
8	Accueil parascolaire.....	28
8.1	Cantines.....	28
8.2	Centre d'animation.....	29
8.3	Devoirs surveillés.....	29
9	Conclusions.....	31



ASICE



Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE CUGY ET ENVIRONS

**RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
SUR SA GESTION DURANT L'ANNEE 2024**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 125b de la Loi sur les Communes (LC du 28 février 1956), le Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE) a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2024.

1 ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

1.1 COMITÉ DE DIRECTION

L'année 2024 a vu des changements intervenir au sein du Comité de direction, avec les départs de Sandra Hulaas et de Jean-François Thuillard. Depuis le 1^e avril 2024, la composition du Comité de direction et sa répartition des tâches est la suivante :

Composition du Comité de direction de l'ASICE		
Bretigny	Roger AMMANN	Centre d'animation Cantines Devoirs surveillés Présidence CET
Cugy	Frédérique ROTH Présidente	Finances Administration générale Planification et développement Transports Activités scolaires collectives
Morrens	Emmanuel LEHNHERR	Bâtiments Espaces extérieurs Mobilier scolaire
Froideville	Azdine BOUHEDJA Vice-Président	Bibliothèque Prévention & Santé

Au total, le Comité de direction s'est réuni à 12 reprises durant l'année 2024 pour traiter des affaires courantes relevant des tâches qui lui sont déléguées par les communes membres, dont les principales font l'objet de ce rapport.

La Direction de l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs a participé partiellement aux séances du Comité de direction dans la mesure de ses disponibilités, afin d'assurer un lien étroit entre l'école et l'ASICE. Selon les sujets traités, d'autres personnes ont également été invitées à participer partiellement à ces réunions.

1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au cours de l'année 2024, le Conseil intercommunal s'est réuni à 4 reprises et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- **26 mars 2024 :**
 - Préavis n°14-2024 : Rapport sur la gestion et les comptes 2023 : **Adopté**
 - Préavis n°15-2024 : Demande d'octroi d'un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.– par rapport au préavis n°11-2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe, propriété de l'ASICE, à Cugy : **Adopté**
- **28 mai 2024 :**
 - Préavis n°16-2024 : Demande d'autorisation de céder à titre gratuit à la Commune de Cugy le droit distinct et permanent (DDP) RF n°1040 de l'ASICE d'une surface d'environ 700 m² issue de la parcelle RF n°283, de déléguer la réalisation de l'extension du collège de La Combe à la Commune de Cugy et de signer un contrat de bail avec la Commune de Cugy pour la location de l'ensemble de cette extension pour un montant maximal de CHF 270.– le m² de surface nette : **Adopté**
- **24 septembre 2024 :**
 - Préavis n°17-2024 : Modifications du règlement sur les transports scolaires de l'ASICE du 18 janvier 2017 : **Adopté**
 - Préavis n°18-2024 : Budget 2025 de l'ASICE : **Adopté**
- **11 décembre 2024 :**
 - Préavis n°19-2024 : Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 160'000.– pour le changement des luminaires du collège de La Combe à Cugy : **Adopté**

1.3 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Plateforme d'échange entre les communes, l'établissement scolaire, les parents et les organisations ou milieux concernés par la vie de l'école, le Conseil d'établissement s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2024, les 5 mars, 12 juin, 17 septembre et 19 novembre. Son secrétariat a été assuré par Laurence Treuthardt, suppléée par Murielle Russi pour le procès-verbal de la séance de novembre.

Lors des séances du Conseil d'établissement, des thématiques plus ou moins sensibles ont été discutées, notamment en lien avec la vie à l'école et les incivilités au collège de La Combe. Les actions Mon'Apprentissage et Ecole-Entreprises ont été poursuivies afin de proposer une immersion dans le monde professionnel aux élèves du secteur secondaire. Les questions des transports scolaires, des horaires ainsi que des infrastructures ont également été abordées.

1.4 CONCERTATION DES ÉLÈVES

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, la Loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ du 27 avril 2010) impose la mise en place d'actions visant notamment la participation des enfants et des jeunes au niveau communal et intercommunal. Acteur privilégié dans la vie des jeunes entre 4 et 14 ans, l'ASICE a un vrai rôle à jouer dans ce cadre, raison pour laquelle le Comité de direction a œuvré pour mettre en place plusieurs actions dans ce sens.

Issus des travaux de la Commission Enfance et Jeunesse de Lausanne Région, dont certains membres du Comité de direction font partie, le guide pratique ainsi que la campagne de promotion « Influence ton quotidien » ont ainsi été largement diffusés lors de la semaine de la citoyenneté en mai 2024, via une campagne d'affichage dans les communes et les bâtiments scolaires ainsi que dans les transports publics et les réseaux sociaux.

1.4.1 Rencontre biannuelle avec les délégué·e·s de classe

Initié dans le cadre des réflexions du Conseil d'établissement, le principe d'une rencontre régulière entre l'ASICE et les délégué·e·s de classe du secteur secondaire a été acté. Organisées deux fois par année, ces rencontres sous forme de lunch-discussion permettent d'appréhender au mieux les besoins des jeunes et d'identifier des pistes d'amélioration dans le déroulement de la journée de l'élève.

En date du 7 novembre, une délégation du Comité de direction de l'ASICE ainsi que sa secrétaire générale ont ainsi rencontré 4 délégué·e·s de classe du secteur secondaire accompagné·e·s par la responsable de la Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS). Ce moment d'échange convivial a été l'occasion d'aborder des thématiques diverses et variées. La discussion a notamment permis de mettre en avant la satisfaction globale des élèves en lien avec les nouveaux horaires scolaires de la rentrée 2024, la plus-value des affichages numériques frontaux ou encore leur satisfaction à être partie prenante dans la réflexion sur les préaux scolaires (voir chapitre 1.4.2). Les enjeux de manque de salles pour l'enseignement des branches à option du secteur secondaire et de sécurité sur le chemin de l'école ont également été discutés. Des thématiques plus spécifiques ont également été abordées, notamment la mise à disposition d'articles hygiéniques, fort appréciés, mais dont les modèles ne correspondaient pas totalement aux besoins. Cela a été corrigé depuis.

1.4.2 Démarche participative sur les préaux scolaires

En parallèle au projet d'extension du Collège de La Combe, le Comité de direction a lancé une démarche participative relative aux préaux scolaires du secteur Combe-Chavanne. Menée en collaboration avec Lausanne Région et l'Université de Lausanne, cette démarche vise à établir un diagnostic de la situation actuelle puis à identifier les besoins futurs permettant de co-construire un projet de réaménagement.

Démarrée au mois d'octobre, la démarche a consisté en l'envoi de questionnaires aux élèves 7P à 11S, à la réalisation d'interviews sur site ainsi qu'à l'organisation de différents ateliers participatifs, tant avec les jeunes fréquentant la cantine de Froideville et le Centre d'animation à Cugy, qu'avec les délégué·e·s de classe du secteur secondaire. Afin de toucher un panel d'utilisateurs le plus large possible, un questionnaire a également été transmis aux différentes sociétés locales et locataires des salles de gymnastique et infrastructures de l'ASICE, ainsi que distribué aux personnes rencontrées sur site par la travailleuse sociale de proximité de la Commune de Cugy. Une exposition interactive ouverte à toutes et à tous viendra compléter la démarche en janvier 2025, en permettant à la population de venir échanger et partager ses idées pour imaginer des espaces publics attractifs et modernes.

A noter que cette démarche constitue un projet-pilote venant compléter les réflexions menées dans le cadre de la Commission Enfance et Jeunesse de Lausanne Région, dont le résultat final sera un guide des bonnes pratiques sur la thématique des préaux scolaires.

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pour satisfaire à l'ensemble des obligations déléguées par les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens en lien avec la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), l'ASICE s'appuie sur une équipe administrative en contrat à durée indéterminée, complétée par du personnel également en CDI qui assure l'entretien de ses bâtiments ainsi que le fonctionnement de la bibliothèque intercommunale et du Centre d'animation. A cela s'ajoute le personnel rémunéré à l'heure pour compléter les services précités, mais aussi assurer la surveillance aux arrêts de bus scolaire, aux devoirs surveillés, dans les cantines ainsi que pour les pédibus.

2.1 PERSONNEL DE L'ASICE

Au 31 décembre 2024, l'effectif total de l'ASICE s'élève à 9.15 ETP, tous secteurs confondus et sans prise en compte des deux apprentis. Cela représente un total de 39 personnes, un-e employé-e pouvant travailler dans plusieurs secteurs.

Effectif global au 31.12.2024		
Secteur	ETP	Nombre d'employé-e-s
Administration et Finances	1.80	3
Bibliothèque scolaire et parascolaire	2.00	5
Cantines	0.60	5
Centre d'animation (y.c. aides à l'intégration)	2.05	13
Conciergerie (hors apprentis)	2.10	3
Devoirs surveillés	0.20	3
Surveillance arrêts de bus / Pédibus	0.40	7
TOTAL	9.15	39

Comparativement à 2023, le personnel de l'ASICE est en diminution, principalement en raison de la baisse du besoin de surveillance lié aux transports scolaires (- 1.00 EPT), alors même que les équipes du Centre d'animation ont été renforcées (+ 0.30 EPT) pour pallier l'augmentation de fréquentation ainsi que pour permettre l'accueil d'une jeune en situation de handicap. Pour le reste, les autres domaines restent relativement stables.

Dans le cadre de la formation continue, les employé-e-s ont eu l'opportunité de suivre différentes formations, cours et ateliers :

- La Secrétaire générale et le Responsable financier ont participé à des formations dans le cadre du passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2).
- La Responsable du Centre d'animation a commencé en septembre 2024 un CAS en « Gestion d'équipe et conduite de projets » qui s'étendra jusqu'à fin décembre 2025. Selon convention passée avec elle, les frais de formation y relatifs sont entièrement pris en charge par l'ASICE (hors transports, repas et matériel). La collaboratrice d'encadrement professionnel a suivi la formation « Apprendre la coopération par le jeu » qui a eu lieu sur 3 jours.
- Les bibliothécaires scolaires ont pu suivre plusieurs ateliers de formation continue et d'échanges entre professionnel-le-s dispensés par la CoordBS (Coordination des bibliothèques scolaires – Etat de Vaud), notamment sur le thème « Ecole à visée inclusive et bibliothèque scolaire » ou sur l'IA (Intelligence artificielle).

2.1.1 Direction de l'ASICE

A fin 2024, l'équipe administrative est composée d'un poste de directeur et responsable financier à 90%, d'un poste de secrétaire générale à 60% (70% jusqu'au 31 mars 2024) et d'un poste de secrétaire à 30%, permettant d'assumer l'ensemble des tâches administratives, financières et de gestion du personnel liées à l'ensemble des activités de l'ASICE.

Malgré le lancement d'un travail de simplification et d'optimisation des processus internes, les heures supplémentaires de l'administration n'ont pas pu être réduites au cours de l'année, passant de 95 heures au 31.12.2023 à 140 heures au 31.12.2024. Cela est dû principalement à une surcharge de travail RH en lien avec l'absence prolongée de titulaires au Centre d'animation (engagement d'auxiliaires et gestion des remplacements).

2.1.2 Bibliothèque du Haut-Talent

Suite au départ d'une bibliothécaire au 31 mai 2024, une nouvelle collaboratrice engagée à 30% est entrée en fonction au 1^e septembre 2024. Elle complète l'équipe chargée de la gestion des bibliothèques scolaires et parascolaires, composée au total de 5 personnes pour 2 ETP à fin 2024, soit une responsable bibliothécaire, une bibliothécaire, un agent en information documentaire et deux auxiliaires de bibliothèque.

2.1.3 Cantines

Une équipe de 4 personnes est en charge de la cantine au collège de La Combe à Cugy, dédiée aux élèves de 9S à 11S. Deux personnes sont présentes pendant les repas. Quant aux cantines liées au Centre d'animation le « Repère du Haut-Talent » à Froideville et à Cugy, elles sont gérées par l'équipe du Centre avec une personne engagée pour nettoyer la vaisselle.

2.1.4 Centre d'animation « Le Repère du Haut-Talent »

A fin 2024, l'équipe du Centre d'animation est composée d'une responsable du Centre engagée à 80%, d'une collaboratrice d'encadrement professionnel à 50%, de deux aides à l'intégration ainsi que d'une équipe d'une dizaine de personnes constituant le pool de remplaçant·e·s.

Durant le second semestre 2024, le Centre d'animation a dû faire face à l'absence prolongée pour cause de maladie et d'accident de deux personnes dans l'équipe d'encadrement. Pour la pallier et éviter toute fermeture, le Comité de direction a pris la décision d'engager de septembre à décembre une auxiliaire supplémentaire à raison de 2h30 par jour d'ouverture du Centre, tout en renforçant l'équipe des remplaçant·e·s. Le suivi administratif (processus d'engagement, gestion des contrats, planification du personnel, etc.) ainsi que les remplacements d'urgence ont été assurés par la Direction de l'ASICE.

2.1.5 Conciergerie

A fin 2024, l'équipe de conciergerie est composée d'un responsable engagé à 100%, de deux collaboratrices en charge du nettoyage à 60% et 50% et de deux nouveaux apprentis de première année (voies certificat fédéral de capacité - CFC et attestation fédérale de formation professionnelle – AFP). Ils remplacent les deux anciens apprentis suite à la réussite de son apprentissage pour l'un et la fin de contrat pour l'autre. La conciergerie est en charge de tous les travaux (entretiens, réparations, nettoyages, etc.) inhérents au collège de La Combe, seul bâtiment propriété de l'ASICE.

2.2 SITE INTERNET ET COMMUNICATION

Le site Internet www.asice.ch est régulièrement mis à jour. Tous les renseignements importants à destination des élèves et de leurs parents y sont diffusés. Il s'agit notamment des informations liées au transport des élèves, des programmes d'animations de la bibliothèque et du Centre d'animation et des offres parascolaires. On y trouve également les liens vers les différents partenaires de l'ASICE (EPS Cugy et environs, APE Haut-Talent, Communes de l'ASICE, UAPE) ainsi que l'ensemble des règlements de l'ASICE, des préavis et des PV adoptés par le Conseil intercommunal.

Principal outil de communication avec les familles, le site Internet sert notamment de porte d'entrée vers l'application MonPortail permettant les inscriptions à la cantine ainsi qu'aux devoirs surveillés.

3 FINANCES

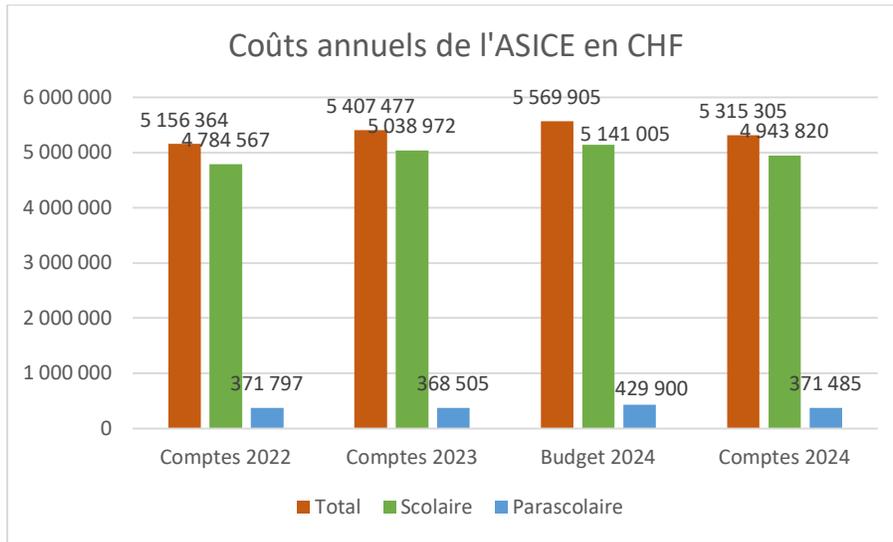
Les comptes sont présentés pour la dernière fois sous la forme du plan comptable vaudois avant de passer au MCH2 dès 2025. Lors de l'élaboration du budget 2024 durant l'été 2023, un certain nombre de postes budgétaires ont été regroupés ou déplacés dans une autre rubrique, en prévision du passage à MCH2. Lors de la clôture des comptes 2023, les charges et les produits ont été séparés afin d'anticiper les recommandations de MCH2, alors que certains regroupements de comptes ont été opérés par simplification de lecture. Les comptes 2024 sont présentés en tenant comptes de ces modifications.

L'année 2024 se termine par un excédent de charges avant répartition communale de CHF 5'315'305.28, soit CHF 254'599.72 inférieurs au budget 2024 (- 4.6%). Les charges sont plus basses de CHF 235'919.70 et les produits supérieurs de CHF 18'680.02 aux montants budgétés. Les comptes 2024 ont fait l'objet d'une révision par la société fiduciaire Fidinter au mois de février 2025.

CHARGES 2024	Comptes	Budget	Différence	% dépensé
Scolaire	5 266 580.20	5 457 505.00	190 924.80	96.5%
Parascolaire	487 405.10	532 400.00	44 994.90	91.5%
TOTAL	5 753 985.31	5 989 905.00	235 919.70	96.1%

PRODUITS 2024	Comptes	Budget	Différence	% encaissé
Scolaire	322 759.67	316 500.00	-6 259.67	102.0%
Parascolaire	115 920.35	103 500.00	-12 420.35	112.0%
TOTAL	438 680.02	420 000.00	-18 680.02	104.4%

RESULTAT 2024	Comptes	Budget	Différence	%
Charges Scolaire + Parascolaire	5 753 985.30	5 989 905.00	235 919.70	96.1%
Produits Scolaire + Parascolaire	438 680.02	420 000.00	-18 680.02	104.4%
Excédent de charges avant participation des Communes	5 315 305.28	5 569 905.00	254 599.72	95.4%



Pour la partie scolaire, la baisse des charges par rapport au budget est de CHF 190'924.80 (- 3.5%) pour un total de charges de CHF 5'266'580.20 alors que pour la partie parascolaire, la réduction des charges par rapport au budget est de CHF 44'994.89 (- 8.5%) pour un total de charges de CHF 487'405.11.

Les principales baisses de charges entre le budget et les comptes 2024 pour la partie scolaire proviennent des postes suivants (voir explications dans chapitre 3.1.1) :

	Scolaire - Charges	Comptes 2024	Budget 2024	Solde 2024
523.3010.01	Salaires Surveillants bus	32 580.05	60 000.00	27 419.95
523.3662.00	Transports scolaires	434 676.40	525 000.00	90 323.60
523.3662.01	Sorties & Courses & camps	207 104.73	231 000.00	23 895.27
524.3123.00	Electricité	22 575.40	35 000.00	12 424.60
524.3185.00	Notes d'honoraires	8 261.40	25 000.00	16 738.60
			TOTAL	170 802.02

Concernant la partie parascolaire, les variations de charges entre le budget et les comptes 2024 provient essentiellement du remboursement par l'assurance de l'ASICE d'une partie des salaires des collaborateur-trice-s en arrêt maladie et accident (poste 712.3010.00) et de l'imputation des charges du secrétariat parascolaire (710.3010.00) dans le poste « Salaire administration » du secteur scolaire (521.3010.02).

3.1 COMPTES 2024 - PARTIE SCOLAIRE

3.1.1 Commentaires sur les charges

520.3003.00 – Comité de direction : En raison de l'arrivée de nouveaux membres au sein du Comité de direction et de la nécessaire prise en main de grands dossiers, un dépassement des heures de vacation budgétées est observé. Ces heures sont néanmoins en diminution par rapport à l'année précédente.

520.3003.01 – Conseil intercommunal : Le nombre de séances auxquelles les membres du Conseil intercommunal (comprenant également les séances des commissions et d'information à MCH2) a augmenté par rapport à l'année 2023.

521.3010.02 – Salaires Administration : Par souci de cohérence avec les comptes 2023, il a également été imputé dans ce poste le salaire du secrétariat du parascolaire (710.3010.00).

521.3101.01 – Frais bancaires & poste : Ce poste est composé d'achat de timbres et d'envoi de courriers recommandés pour CHF 816.–, des frais bancaires pour CHF 923.– et des frais de l'Office des poursuites pour CHF 447.–.

520.3170.00 – Frais de réception : Ce poste se trouvait dans le cadre du budget 2024 sous « 520 - Autorités ». Par cohérence avec les comptes 2023, il a été déplacé sous « 521 - Administration ».

5211.3170.02 – Prix d'excellence : Ce poste existant en 2023 a été regroupé dans le cadre du budget 2024 sous le poste 523.3170.03 « Promotions, fleurs et collations ».

522.3010.03 – Salaires Devoirs surveillés : Par rapport aux comptes 2023, ce poste subit une augmentation de CHF 1'160.–, en lien avec l'augmentation de la demande (12 plages horaires ouvertes en 2024 contre 10 en 2023).

522.3522.00 – Ecolages : On relève une forte augmentation par rapport à 2023 du nombre d'élèves habitant-e-s dans une des communes de l'ASICE mais suivant sa scolarité obligatoire à l'extérieur de ces communes. Ces enclassements, résultant de décisions cantonales indépendantes de l'ASICE, font l'objet de conventions entre les différentes communes et/ou associations scolaires.

523.3010.01 – Salaires Surveillants de bus : Ce poste a fortement diminué grâce au travail continu d'optimisation des transports scolaires, qui a notamment permis de réduire les temps d'attente aux arrêts de bus, limitant ainsi les besoins de surveillance.

523.3080.00.01 – Dentiste scolaire & prophylaxie : Dès 2023, l'ASICE a choisi un nouveau prestataire pour la prophylaxie, ce qui a permis de faire des économies sans modifier le nombre de classes visitées par année.

523.3103.02 – Dédommagement déplacement bibliothécaire : Le forfait dont bénéficiait la Responsable de la bibliothèque pour le parking (50% du coût du macaron) a été remplacé, suite à sa demande, par un défraiement aux kilomètres dès la rentrée scolaire 2024-2025. Ces frais sont entièrement pris en charge par l'Etat de Vaud pour la partie scolaire de ses activités. Concernant la partie parascolaire, les frais de déplacement (CHF 316.–) sont pris en charge par l'ASICE et imputés sur le poste 713.3130.00 « Frais divers & animations ».

523.3170.00 – Caisses de classes & 523.3170.01 - Joutes sportives & activités diverses : Ces postes existants en 2023 ont été regroupés dans le cadre du budget 2024 sous le poste 523.3662.01 « Sorties & Courses & Camps ».

523.3662.00 – Transports scolaires : Ce poste est composé des frais des abonnements Mobilis remis aux élèves 7P à 11S (CHF 118'911.50) et des frais des transports scolaires mis en place par l'ASICE pour les transports des élèves 1-6P majoritairement. Grâce à la mise en concurrence opérée par l'appel d'offres mené pour identifier le nouveau transporteur sur la période 2025-2029, les tarifs de transport ont pu être revus significativement à la baisse dès la rentrée d'août 2024.

523.3662.01 – Sorties & Courses & Camps : Avec un effectif d'élèves sensiblement identique à l'année précédente, les dépenses 2024 en lien avec l'organisation des activités scolaires collectives est similaire à l'année 2023, avec une diminution de la participation des parents aux repas (compte 523.4652.00). La convention passée entre l'ASICE et la Direction de l'EPS Cugy et environs (voir chapitre 4.5) a permis de faciliter et fluidifier la collaboration entre les deux entités, allégeant également le travail administratif pour les enseignant·e·s.

524.3091.00 – Frais formation professionnelle : Pour la première fois cette année, l'ASICE a dû acheter deux licences informatiques pour le support numérique des cours de ses deux apprentis, soit CHF 2'125.–, ce qui n'était pas connu lors de l'élaboration du budget 2024.

524.3010.05 – Salaires Service technique (Conciergerie) : Le dépassement est dû aux salaires des écolier·ère·s qui interviennent en été pour le nettoyage du collège de La Combe (CHF 6'253.60) et qui n'avaient pas été budgétés en 2024 par erreur ainsi que le salaire d'une aide pour la conciergerie (CHF 2'281.95) pour compenser le départ d'un apprenti suite à la fin des rapports de travail.

524.3123.00 – Electricité : L'installation de panneaux photovoltaïques, couplé aux interventions d'assainissement de l'éclairage, a permis de réduire sensiblement les charges liées à la consommation d'électricité du collège de La Combe (voir chapitre 5.2.4).

524.3185.00 – Notes d'honoraires : La charge concerne le solde dû sur 2024 auprès du mandataire qui a accompagné l'ASICE lors de l'appel d'offres relatif aux prestataires de transport scolaire. D'autres mandats sont comptabilisés sous le poste 523.3662.00 « Transports scolaires » (planification, organisation et suivi des transports scolaires) ainsi que dans les préavis en lien avec le projet de l'extension du collège de La Combe et ceux en lien avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe.

525.3161 – Location & entretien des bâtiments communaux : Les règles de tarification et le nombre global de locaux loués n'ont pas changé entre 2023 et 2024. La différence entre les comptes 2023 et 2024 provient d'une part du changement de localisation des bureaux administratifs de l'ASICE (location à l'Administration communale de Cugy pendant 7 mois puis dans une classe de la Chavanne le restant de l'année 2024) et d'autre part du retour à la pleine location en 2024 de la salle Davel à Morrens.

3.1.2 Commentaires sur les produits

522.4332.01 – Facturation écolages : Cela concerne les forfaits versés par les communes des élèves enclasse·e·s à l'EPS de Cugy et environs mais n'habitant pas dans une des 4 communes de l'ASICE, ainsi que les forfaits versés par l'Etat de Vaud pour les élèves intégré·e·s et les requérant·e·s d'asile. Le montant encaissé (CHF 37'847.–) est stable par rapport à 2023 (CHF 36'183.–).

522.4522.05 – Participation Lausanne – Montheron : poste identique au précédent mais uniquement pour les enfants habitant Montheron se situant sur la commune de Lausanne. Le revenu progresse de CHF 12'625.– en 2024, en lien avec une augmentation du nombre d'élèves concernés.

523.4652.00 – Participation parents repas pour courses & camps : En lien avec les activités scolaires collectifs (voir chapitre 4.5), l'EPS de Cugy et Environs a moins sollicité les parents comparativement à 2023.

524.4351.00 – Facturation chauffage collège de la Chavanne - Cugy : La répartition des coûts du chauffage, qui est centralisé dans le collège de La Combe, se fait en fonction de l'énergie consommée.

L'historique des coûts entre 2022 (36'027.-), 2023 (39'606.-) et 2024 (37'252.-) démontre que le budget 2024 était trop élevé.

524.4351.02 – Vente électricité Romande Energie : Grâce à la mise en fonction des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe, l'ASICE a reçu ses premières contributions de rachat d'électricité (voir chapitre 5.2.4). Bien qu'identifiées, ces recettes n'avaient pas été prises en compte dans le budget 2024 par principe de précaution.

3.2 COMPTES 2024 - PARTIE PARASCOLAIRE

3.2.1 Commentaires sur les charges

710.3010.00 – Secrétariat : Par souci de cohérence avec la présentation des comptes 2023, les charges ont été passées sous le compte scolaire 521.3010.02 « Salaires administrations ».

710.3100.00 – Fourniture secrétariat : Par souci de cohérence avec la présentation des comptes 2023, les charges ont été passées sous le compte scolaire 521.3101.00 « Fournitures de bureau ».

712.3010.00 – Salaires éducateur·trice·s : La différence de charges avec le budget est due aux indemnités versées par l'assurance de l'ASICE suite aux arrêts maladie et accident de deux collaboratrices ainsi qu'au poste de 34% d'éducateur·trice qui n'a pas pu être repourvu faute de candidat·e·s intéressé·e·s, mais compensé par l'engagement d'auxiliaires.

712.3010.01 – Animateur·trice· socioculturel·le : Dans le cadre du budget 2024, ce poste a été regroupé avec le poste 712.3010.00 « Salaires éducateur·trice·s ».

712.3010.02 – Salaires auxiliaires : Le dépassement du budget est lié à l'absence pendant plusieurs mois de deux collaboratrices qui ont dû être remplacées.

714.3131.00 – Achats repas & collations : Comparativement à 2023, la tendance baissière du nombre de repas commandés dans les différentes cantines de l'ASICE s'est confirmée en 2024, mais pas autant qu'imaginé lors de l'établissement du budget (voir chapitre 8.1). Le dépassement de CHF 12'771.10 est compensé par un revenu de CHF 12'995.- (poste 714.4350.00) lié à la participation des parents.

3.3 RÉPARTITION DES EXCÉDENTS DE CHARGE DE L'ASICE ENTRE LES COMMUNES

Le budget 2024 a été établi avec 1'011 élèves (chiffre d'août 2023). Selon le décompte d'octobre 2024 (date de référence pour la répartition des charges entre les communes conformément à l'article 28 des Statuts de l'ASICE), le total d'élèves est de 1'018.

La participation des communes aux coûts de l'ASICE se calcule en fonction du nombre d'élèves habitant chaque commune de l'ASICE et non pas du total des élèves de l'EPS de Cugy et environs. En octobre 2024, il y avait un total de 1'008 élèves résidant dans les 4 communes de l'ASICE pour le scolaire (1P à 11S) et de 467 élèves pour le parascolaire (7P à 11S), réparti·e·s selon le tableau ci-dessous.

Le coût total pour les Communes est le suivant :

	Scolaire		Parascolaire		TOTAL
	Elèves	Charge	Elèves	Charge	Charge
Bretigny	125	613 072.98	53	42 159.94	655 232.92
Cugy	345	1 692 081.43	177	140 798.29	1 832 879.72
Froideville	374	1 834 314.36	180	143 184.70	1 977 499.06
Morrens	164	804 351.75	57	45 341.82	849 693.57
Total	1 008	4 943 820.52	467	371 484.76	5 315 305.28
Coût/élève		4 905		795	

3.4 BILAN : INVESTISSEMENTS ET EMPRUNTS

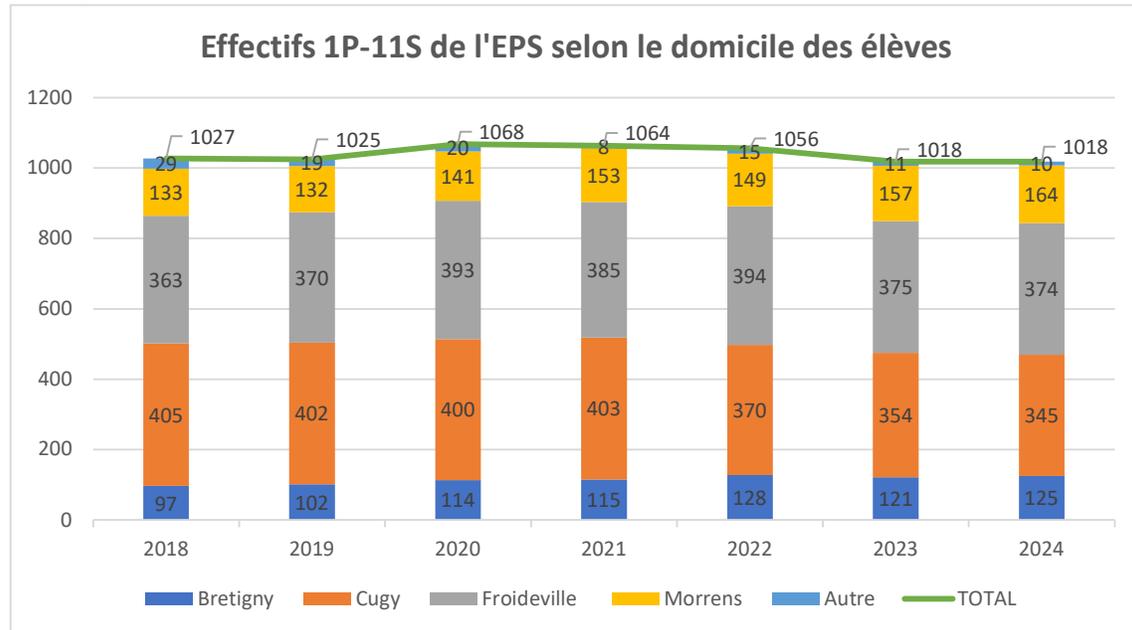
Au 31 décembre 2024, le bilan total se monte à CHF 11'293'962.26. A l'actif, il est principalement composé des investissements pour un montant de CHF 9'901'012.72, soit 82% du total. Au passif, le total des emprunts de l'ASICE s'élève à CHF 10.19 millions, soit 90% du total du bilan. A noter que le poste « Passifs transitoires » de CHF 288'891.14 est principalement composé de la charge à payer de CHF 215'159.05 relative au remboursement du prêt du collège de La Combe.

Etat des emprunts bancaires au 31.12.2024								
Préavis	Objet	Montant initial (CHF)	Durée (ans)	Taux (%)	Remboursement 2024	La 1ère fois le	Échéance	Solde au 31.12.2024
	Collège La Combe	20 500 000	26	3.77%	683 333	31.08.2008	31.08.2034	9 980 167
06-2017	Mobilier bibliothèque	70 000	10	0.90%	7 000	30.06.2017	09.06.2027	17 500
10-2018	Aménagement complémentaire collège La Combe	80 000	10	0.90%	8 000	31.07.2018	31.07.2028	28 000
12+13-2015	Mobilier et vidéo surveillance - renouvellement	136 000	4.5	0.43%	34 000	18.08.2021	30.06.2025	17 000
19-2021	Mobilier classes	90 000	10	0.60%	9 000	13.08.2021	30.06.2031	58 500
06-2022	Affichage numérique frontal (ANF)	120 000	8	2.48%	15 000	10.11.2022	11.11.2030	90 000
Total								10 191 167

4 ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE CUGY ET ENVIRONS (EPS CUGY ET ENVIRONS)

4.1 EFFECTIF DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Au 1^{er} octobre 2024, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écolage entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'établissement primaire et secondaire de Cugy et environs se monte à 1018 élèves, dont 713 élèves primaires (1-8P) et 305 élèves au niveau secondaire (9-11S).



Après 3 années de baisse, le nombre global d'élèves reste stable par rapport à 2023. Seule la répartition entre les différentes années varie.

4.2 ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES

Pour la rentrée 2024, le principe de répartition des élèves du secteur primaire est resté celui d'un enclassement privilégié des élèves dans leur commune de domicile en priorité pour les 1-4P, ce dans le respect des contraintes pédagogiques.

Sachant que les élèves 7-8P sont réparti-e-s entre les sites de Cugy et de Froideville, le lieu d'enclassement des élèves 1-6P habitant dans les 4 communes de l'ASICE et en fonction du lieu de domicile est le suivant :

Enclassement	Commune de domicile								Total
	Bretigny		Cugy		Froideville		Morrens		
	Commune domicile	Extérieur	Commune domicile	Extérieur	Commune domicile	Extérieur	Commune domicile	Extérieur	
1P	12	5	27		33		17	1	95
2P	9		23	1	24		21	1	79
3P		10	19	12	21		10		72
4P	10		28		21	8	17	8	92
5P	13	1	18	11	53		22		118
6P		12	27	2	34		9	1	85
Total	44	28	142	26	186	8	96	11	541

4.3 MODIFICATION DES HORAIRES

une réflexion de fond concernant les horaires scolaires a été menée par l'ASICE, en collaboration avec l'EPS de Cugy et environs et avec le soutien d'un mandataire spécialisé. Dans un contexte de journée continue voulue par la population et afin de mieux respecter les besoins physiologiques des enfants tout en répondant aux demandes tant de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) que des TL de supprimer les doublures de transports publics mises en place le matin et à midi, de nouveaux horaires ont été définis pour la rentrée 2024. Ils ont tenu compte de l'évolution des horaires des transports publics, ainsi que d'un certain nombre d'autres contraintes, notamment l'optimisation des tournées des bus scolaires, la capacité limitée de la cantine du collège de La Combe, ou encore la mutualisation de l'usage de certains locaux ainsi que les contraintes liées au personnel de l'école enseignant sur deux cycles.

Les horaires des collèges de Froideville, Bretigny et Morrens, tous niveaux confondus, sont restés inchangés. Les nouveaux horaires, valables dès la rentrée 2024, n'ont impacté que les établissements scolaires de Cugy et ont retardé le début des cours de 20 minutes pour le primaire de 1P à 6P et de 25 minutes pour le primaire de 7P à 8P et le secondaire (9S à 11S). Cette nouvelle grille horaire scolaires, en s'adaptant aux horaires des transports publics, a permis d'augmenter l'offre en soirée (report des courses en doublure à midi).

Ces changements d'horaires ont fait l'objet d'une large information via deux séances publiques organisées le 24 avril 2024 à Froideville et le 30 avril 2024 à Cugy. D'autres thématiques y ont été abordées notamment la présentation de l'ASICE, l'organisation de l'EPS Cugy et environs, les transports et les enclassements.

4.4 ACTIONS DE PRÉVENTION

Le secrétariat de l'ASICE s'est chargé de l'entier de la gestion des actions de surveillance de la santé, de prévention et de sécurité (dentiste, prophylaxie dentaire, prévention routière, prévention des accidents par morsures de chien, gestion des déchets, info-énergie).

Concernant la prévention dentaire, cela a consisté en la coordination avec les dentistes, la préparation et la transmission des informations nécessaires aux dentistes et aux parents ainsi que l'établissement des programmes de visites.

Les contrôles dentaires des élèves (891 au total en 2024) se sont faits auprès des deux cabinets dentaires privés de Cugy et de Froideville. Sur le principe, tous les élèves se font contrôler mais elles et ils peuvent être dispensé·e·s si elles et ils sont déjà suivi·e·s par un dentiste. Une demande formelle doit alors être faite.

En complément à ces dépistages, un programme de prophylaxie dentaire a été repourvu pour les classes 1-2P, 4P et 6P, avec un total de 20 classes visitées.

4.5 ACTIVITÉS SCOLAIRES COLLECTIVES

Conformément à l'article 132 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), l'ASICE, par délégation des communes, prend en charge les camps, les courses d'école et les voyages d'études des élèves, exception faite des charges salariales des enseignant·e·s et accompagnant·e·s (sous certaines conditions) et sous réserve d'une participation financière des parents pour les repas.

Afin de simplifier le suivi administratif et faciliter l'organisation, le processus des sorties, courses d'école et camps, a été revu. Une convention liant l'ASICE et la Direction de l'EPS de Cugy et environs a été établie en ce sens pour les années 2024 et suivantes. Elle définit les conditions inhérentes à l'usage du budget annuellement mis à disposition par l'ASICE pour l'organisation des activités scolaires collectives des élèves de 1P à 11S. Les règles d'établissement du budget (en fonction du nombre d'élèves par niveau) restent inchangées.

Etablie au mois de mai 2024, la Convention fixe un montant de CHF 206'000.– mis à disposition des élèves pour l'organisation des animations culturelles et sportives, les activités de la première et dernière semaine de l'année scolaire, les courses d'école, camps et voyage d'étude ainsi que l'achat de petit matériel à destination des élèves (caisse de classe). Ce budget couvre l'entier des dépenses liées aux activités, y compris les frais de transport et les coûts liés à l'encadrement d'élèves à besoins particuliers. Au surplus, la Direction de l'EPS peut, sous sa responsabilité, solliciter une participation financière des parents, conformément aux règles cantonales et fédérales en vigueur.

Le budget mis à disposition en 2024 pour les activités scolaires collectives a permis l'organisation de plus de 100 activités, notamment :

- Activités culturelles : Petit-Théâtre, exposition Man Ray Photo, concert HEMU, ONU, Jardins des sons, Pro Natura, visite de Berne, Musée Olympique, Papiliorama, Château de Chillon, Espace des inventions, village lacustre, MCBA, Maison du blé et du pain, Aquatis, Laténium, etc.
- Sorties sportives : patinoire, tennis, piscine, escalade, unihockey, volley, journée cantonale de basketball, etc.
- Sorties ludiques et récréatives : atelier mosaïque, atelier florale, atelier improvisation, atelier bougies, cinéma, cirque, labyrinthe, zoo, Swiss Vapeur Parc, Jump Park, minigolf, etc.

Près de 500 élèves ont pu bénéficier de 24 camps (ski, polysportif et fin d'études). En septembre 2024, près de 70 élèves de 8P se sont rendu·e·s à Noirmoutier (France) pour le camp traditionnel d'une semaine.

5 INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Les élèves de l'EPS Cugy et environs sont accueilli-e-s dans les bâtiments scolaires répartis sur les quatre communes de l'ASICE. Les infrastructures primaires sont mises à disposition par les communes, alors que le collège de La Combe, propriété de l'ASICE, accueille les élèves du secteur secondaire (à l'exception de deux salles de classe du collège du Motty réservées à l'enseignement secondaire par manque de place).

Pour l'année scolaire 2024-2025, les 713 élèves du secteur primaire sont réparti-e-s dans 40 entités classe (y compris deux classes de soutien 5-6P et 7-8P), soit une moyenne globale de 17.8 élèves par classe primaire. Les 305 élèves du secteur secondaire sont quant à eux réparti-e-s dans 16 entités classe (soit 19.1 élèves par classe secondaire). La moyenne par classe du nombre d'élèves est similaire à l'année précédente.

5.1 INFRASTRUCTURES COMMUNALES

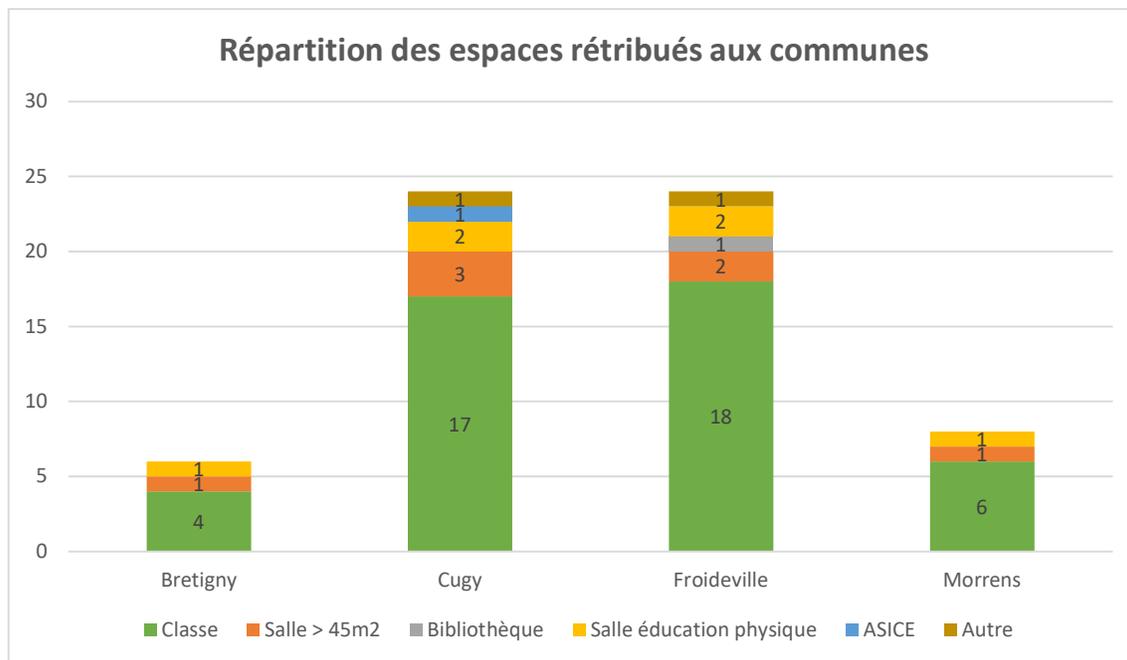
Outre les salles de classe, les communes mettent à disposition de l'école d'autres espaces répondant à des objectifs éducatifs particuliers, en lien notamment avec les activités créatrices et manuelles, l'éducation physique, la bibliothèque scolaire ou encore l'accompagnement des élèves à besoins particuliers.

Selon la grille tarifaire de l'ASICE entrée en vigueur au 1^e janvier 2020, les salles de classe et spéciales supérieures à 45m², les salles d'éducation physique ainsi que les locaux dédiés à la bibliothèque scolaire font l'objet d'une rétribution aux communes pour la location et l'entretien des locaux. Celle-ci tient compte de l'ancienneté des bâtiments, avec un montant de CHF 35'000.– par an et par salle pour un bâtiment neuf, CHF 12'000.– par an pour un bâtiment lourdement rénové, et CHF 5'000.– par an pour un bâtiment ancien déjà amorti. A cela s'ajoute un montant annuel de CHF 11'000.– pour le nettoyage et l'entretien courant de chaque espace.

A noter que les autres espaces inférieurs à 45m² ne sont pour l'heure pas rétribués, bien que nécessaires au bon fonctionnement de l'école (salle d'appui ou salle de dégagement par exemple). Une réflexion relative au modèle de rétribution des infrastructures communales devrait être lancée courant 2025 afin de mieux correspondre aux coûts réels et de correspondre à l'évolution des besoins de l'école.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 62 espaces ont été rétribués par l'ASICE aux communes, soit un nombre identique à 2023. Cela comprend également la salle de classe occupée par l'Administration de l'ASICE dans le collège de la Chavanne à Cugy.

Les espaces rétribués mis à disposition par les communes se répartissent comme suit :



5.1.1 Salle Davel à Morrens

Suite aux travaux entrepris par la commune de Morrens pour sécuriser cette salle, et conformément aux exigences de l'Etat de Vaud, les cours d'éducation physique ont pu reprendre le 11 mars 2024.

5.1.2 Equipements en affichage numérique frontal (ANF)

Le Conseil communal de Cugy a accordé le 5 octobre 2023 un crédit de CHF 100'000.– pour financer 20 ANF dans les 4 collèges de Cugy. A l'été 2024, 9 ANF ont été installés à La Chavanne, 2 au Motty et 3 à La Cavenettaz. Les 6 derniers seront installés à l'Epi d'Or en février 2025. A Froideville, 6 classes sur 18 sont actuellement équipées d'ANF. 4 autres ANF seront installés courant 2025 puis durant les années suivantes pour le solde. A Bretigny, les 4 classes du Collège de l'Ancien Battoir sont équipées d'ANF. Pour Morrens, 2 classes supplémentaires ont été équipées en 2024, portant à 6 le nombre de classes disposant d'un ANF.

Globalement, pour le secteur primaire, cela représente un taux d'équipement en ANF à fin 2024 de 63% des salles de classe. Pour le secteur secondaire, toutes les salles de classe du collège de La Combe sont équipées en ANF.

5.2 COLLÈGE DE LA COMBE

Le collège de La Combe accueille tous les élèves du secondaire (9S à 11S). Par manque de place dans ce collège, les deux salles de classe du collège du Motty sont par ailleurs réservées pour les besoins du secteur secondaire.

5.2.1 Remplacement des luminaires

Dans la continuité des travaux démarrés en 2023 dans les salles de gymnastique du collège de La Combe, les tubes fluorescents de l'entier du rez-de-chaussée ont été changés au profit de luminaires LED. Cette intervention, d'un coût total de CHF 30'770.–, a été financé par le budget courant.

Dans la continuité de la stratégie de réduction de la consommation d'électricité au collège de La Combe, le Conseil intercommunal a accepté le 11 décembre 2024 le préavis n°19-2024 relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 160'000.– pour le changement des luminaires du collège de La Combe. Les travaux seront entrepris courant 2025 et concernent le sous-sol ainsi que les 1^e et 2^e étages.

5.2.2 Installation de panneaux photovoltaïques

Le 26 septembre 2023, Le Conseil intercommunal accordait un crédit d'investissement de CHF 272'000.– pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe (préavis n°11-2023). Ce financement était complété par un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 38'000.– selon préavis n°15-2024 adopté le 7 mars 2024.

Les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du collège de La Combe ont débuté la 30 avril 2024. Six semaines de travail ont été nécessaires pour poser et installer les 520 panneaux photovoltaïques et 6 kilomètres de câbles. L'installation a été mise en service en juillet avec un système de monitoring continu permettant d'assurer un suivi de la production de l'installation et de l'autoconsommation électrique du bâtiment.

5.2.3 Entretien courant et travaux

Hors coûts liés à l'énergie et aux frais du personnel de conciergerie, les coûts de l'entretien du bâtiment et des espaces verts du collège de La Combe se montent à CHF 141'243.– (contre CHF 144'904.– en 2023).

Outre le nettoyage et l'entretien courant du bâtiment, différentes interventions et travaux de spécialistes ont été nécessaires notamment pour la mise en conformité des toilettes pour une élève à mobilité réduite, l'installation de deux nouvelles prises afin de pouvoir augmenter le nombre de micro-onde à la cantine, le changement et la réparation des portes des douches des vestiaires, la réparation et l'entretien des fenêtres des classes, la transformation des 3 portes-fenêtres en portes ouvrantes dans la cuisine et la salle de conférence, ou encore la révision des portes coupe-feu.

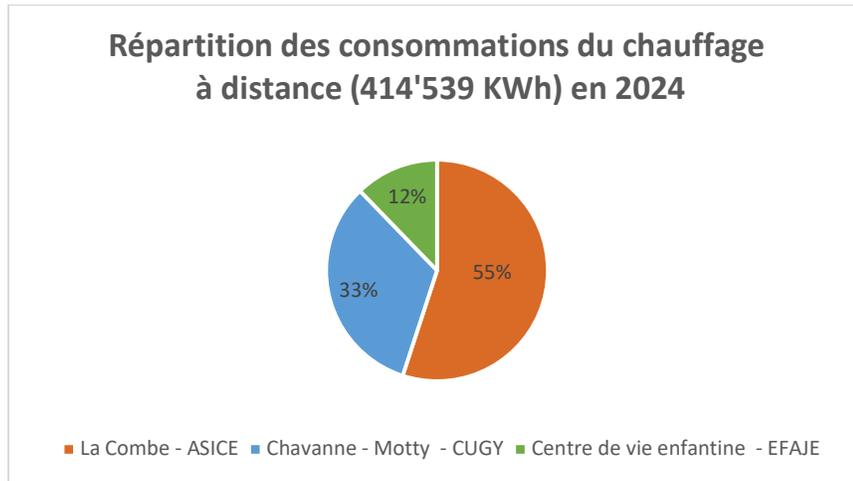
5.2.4 Energies

Chauffage

Depuis janvier 2021, la chaudière du collège de La Combe alimente un réseau de chauffage à distance (CAD) étendu en direction du Centre de vie enfantine, en plus d'alimenter les bâtiments de la salle de gymnastique et du collège de la Chavanne ainsi que le collège du Motty.

Durant l'année 2024, la consommation de la chaudière, toujours alimentée via les copeaux de bois fournis par l'association du triage Mèbre-Talent, ainsi que par du gaz durant les périodes d'entretien, a été en légère baisse à 414'539 kWh contre 422'815 kWh en 2023. La répartition de consommation est la suivante :

Répartition des consommations du chauffage à distance (414'539 kWh) en 2024

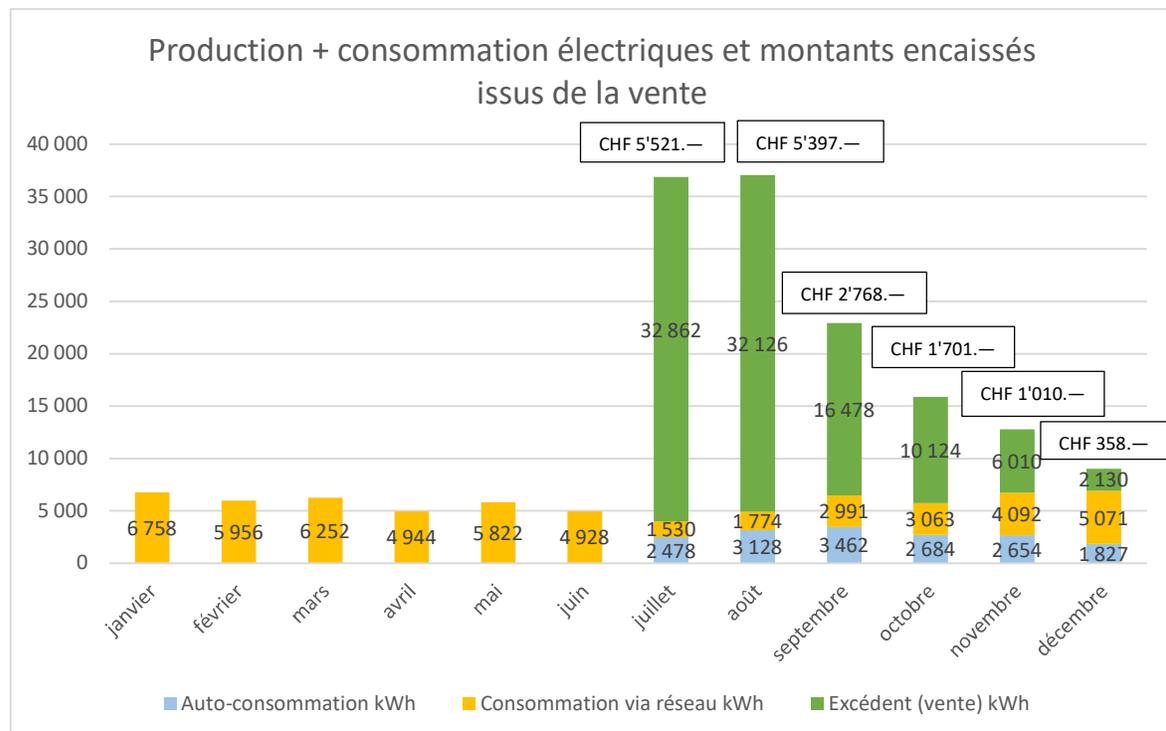


Les charges globales liées au chauffage à distance, d'un total de CHF 113'696.-, amortissements compris, sont réparties entre les différents utilisateurs finaux, proportionnellement à leur consommation.

Electricité

La consommation globale d'électricité a été de 69'414 kWh. La production d'électricité issue des panneaux photovoltaïques, dont l'installation s'est terminée en juin 2024, a été de 115'963 kWh en 2024, dont 99'730 kWh ont été vendus à la Romande Energie pour un total de CHF 16'755.- (à 16.8 centimes le kWh), le solde étant autoconsommé. La facture globale auprès du fournisseur d'électricité a été réduite en 2024, passant de CHF 48'218.60 en 2023 à CHF 22'575.40.

Production + consommation électriques et montants encaissés issus de la vente



5.2.5 Location des salles du collège de La Combe

Les tarifs de location des salles du collège de La Combe sont restés inchangés en 2024, à savoir :

Tarif de location au collège de La Combe		
Salle	Sociétés ou groupes des communes membres de l'ASICE	Sociétés externes
Demi-salle de gymnastique	CHF 10.-/h ou CHF 100.-/j	CHF 20.-/h ou CHF 200.-/j
Salle de gymnastique	CHF 20.-/h ou CHF 200.-/j	CHF 40.-/h ou CHF 400.-/j
Salle de musique	CHF 10.-/h ou CHF 50.-/j	CHF 20.-/h ou CHF 100.-/j
Cuisine (y.c. vaisselle)	CHF 50.-/utilisation	CHF 100.-/utilisation
Cafétéria	CHF 100.-/j	CHF 200.-/j
Gradins	CHF 50.-	CHF 50.-

Les locations des salles de gymnastique et autres espaces mis à disposition au collège de La Combe ont ainsi rapporté la somme de CHF 18'194.- contre CHF 15'694.- en 2023.

5.2.6 Projet d'extension du complexe scolaire de La Combe

Durant l'année 2024, le travail de développement du projet d'extension du complexe scolaire de La Combe s'est poursuivi, tant sur le plan technique que sur le plan politique et administratif.

Durant le printemps 2024, deux préavis ont été présentés respectivement au Conseil communal de Cugy (Préavis n°22-2024 relatif à la demande d'autorisation de constituer un droit de superficie sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) sur la parcelle RF n°283 de la Commune de Cugy et de céder ce droit de superficie à un tiers investisseur en vue de la construction d'une extension du Collège de La Combe) et au Conseil intercommunal de l'ASICE.

Les deux organes législatifs ayant accepté les préavis, le projet pourra se développer par délégation de la réalisation à la commune territoriale de Cugy sous la forme d'un partenariat public-privé. Cette décision a fait l'objet d'une confirmation écrite de l'ensemble des Municipalités des communes membres de l'ASICE.

Parallèlement à ces aspects organisationnels, le Comité de direction, assisté par un mandataire spécialisé, a procédé à la définition du descriptif détaillé du projet d'extension. Cet important document prend en compte tant les besoins scolaires et parascolaires actuels et futurs du secteur secondaire ainsi que de l'administration de l'ASICE, tout en respectant les directives cantonales en matière d'infrastructures scolaires. Il servira de base à la Commune de Cugy pour le lancement d'un appel d'offres à investisseur, selon un montant maximal de location à CHF 260.- par mètre carré, hors mobilier et aménagements extérieurs.

6 TRANSPORTS SCOLAIRES

Comme les années précédentes, le Comité de direction de l'ASICE a une nouvelle fois confié la planification, l'organisation et le suivi des transports scolaires à une entreprise spécialisée. Elaborée en étroite collaboration avec l'établissement scolaire, l'offre en transport s'est basée sur le principe de mise à disposition de transports scolaires dédiés aux élèves 1-6P et de l'utilisation des transports publics dès la 7P, exception faite des élèves domicilié·e·s dans des lieux trop excentrés (La Vignettaz, Saugealles, Chalet-à-Marin et Montheron notamment).

6.1 ELÈVES TRANSPORTÉS

A la rentrée d'août 2024, 82 élèves sont transporté·e·s de la maison à l'école et retour par des bus scolaires, soit 8% du total des élèves, alors que 221 se déplacent en transports publics (22%).

Nombre d'élèves transporté·e·s ou non – Rentrée d'août 2024							
Niveau	Non transportés		Transportés en bus scolaires		Transportés en bus publics		Total
1-2P	167	95%	8	5%	0	0%	175
3-4P	123	74%	43	26%	0	0%	166
5-6P	177	87%	27	13%	0	0%	204
7-8P	126	75%	1	1%	41	24%	168
9-11S	122	40%	3	1%	180	59%	305
Total	715	70%	82	8%	221	22%	1018

Grâce à la poursuite des efforts initiés en 2022 pour favoriser un enclassement à domicile des élèves, toujours dans le respect des contraintes pédagogiques, le pourcentage d'élèves transporté·e·s en 1-6P reste globalement faible depuis trois ans (14% en 2024-25 contre 24% en 2021-22), ce même si des fluctuations sont observées d'une année à l'autre en fonction des enclassements décidés par la direction de l'EPS de Cugy et environs.

Grâce à l'optimisation des lieux d'enclassement, il n'a pu être fait recours plus qu'à trois bus scolaires contre quatre précédemment pour le transport des élèves dès la rentrée 2024. Cela a également permis de restreindre tant le nombre de kilomètres parcourus (44'232 km en 2024 contre 48'368 km en 2023) que le temps d'attente et de trajet pour les élèves transporté·e·s, avec un impact positif sur la qualité de prestation pour les élèves concerné·e·s ainsi que sur les besoins en surveillance.

6.2 SURVEILLANCE AUX ARRÊTS DE BUS ET PÉDIBUS

Afin d'assurer la sécurité des élèves entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours, des surveillant·e·s de bus sont déployé·e·s sur les différents sites scolaires du secteur primaire où l'attente dépasse les 10 minutes (selon les recommandations de l'Association vaudoise des parents d'élèves - APE Vaud). Apprécié autant par les parents que les chauffeurs, ce service répond à la responsabilité de surveillance incombant à l'ASICE durant ces périodes tampons.

Une optimisation des horaires à la rentrée scolaire 2024-2025 (2^e semestre) a permis de réduire le total des surveillances. Cela représente 41 surveillances par semaine gérées par 8 adultes au premier semestre 2024 et 18 surveillances (6 adultes) au 2^e semestre 2024.

A Cugy, un système de pédibus est en place depuis 2022 pour les déplacements durant le temps scolaire entre les bâtiments scolaires, ceci afin de limiter les impacts environnementaux, de restreindre les coûts et d'encourager le mouvement auprès des jeunes. Cela représente 18 trajets par semaine gérés par 6 adultes au premier semestre 2024 et 18 trajets (4 adultes) au 2^e semestre 2024.

Afin d'éviter des allers-retours inutiles entre le collège de l'Epi-d'Or, la salle de gymnastique de la Chavanne et le Centre de vie infantine, l'ASICE n'a pu modifier le lieu de prise en charge que d'une classe sur les 4 concernées lors du 1^e semestre 2024. En effet, il fallait obtenir l'accord de 100% des parents des élèves. Le changement a pris effet le 18 avril 2024. Pour le 2^e semestre, il n'y a eu à nouveau qu'une seule classe sur 3 qui a pu bénéficier de ce changement de lieu de prise en charge, en début septembre 2024.

6.3 CONTRAT TRANSPORTEUR

Le contrat relatif aux transports scolaires passé entre l'ASICE à Car Postal arrivant à échéance à fin juillet 2024, le Comité de direction a procédé à la mise en concurrence des prestataires de transport en suivant une procédure ouverte d'appel d'offres. Il a mené ce processus en se faisant accompagner par un mandataire spécialisé.

Après analyse des 4 dossiers valables rentrés, c'est la société Taxi Romontois SA qui a été retenue. Dès la rentrée 2024 et pour une durée de 5 ans, cette entreprise se chargera du transport des élèves grâce à la mise à disposition de 3 bus.

6.4 NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Selon les articles 28 et 132 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), l'organisation et le financement des transports scolaires relèvent de la responsabilité des communes, respectivement des associations scolaires par délégation, qui édictent un règlement sur les transports scolaires. Celui-ci définit les éléments indispensables à la bonne organisation de ces transports (conditions d'accès, sécurité, comportements attendus, etc.).

Le règlement sur les transports scolaires datant de 2017, le Comité de direction de l'ASICE a souhaité profiter de l'occasion du changement de transporteur à la rentrée 2024 pour le mettre à jour, notamment en ce qui concerne les plans des zones transportés et arrêts de transports scolaires.

Un préavis a été présenté en ce sens au Conseil intercommunal. Il a été validé lors de la séance du 24 septembre 2024. Ce nouveau règlement sur les transports scolaires entrera en vigueur vraisemblablement pour la rentrée 2025-26, dès qu'il sera validé par l'Etat de Vaud.

7 BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET INTERCOMMUNALE

L'année 2024 a été riche d'animations variées pour le public de la bibliothèque, qui apprécie et fréquente en particulier les activités pour les jeunes enfants. La collaboration avec l'école a été fructueuse, permettant de mettre en place un nombre équitable d'animations pédagogiques pour les élèves de chaque degré, ce qui a augmenté le contact de ceux-ci avec la bibliothèque.

Par plusieurs projets menés durant l'année 2024, les bibliothécaires ont continué d'améliorer le fonctionnement des services scolaires et parascolaires et leurs pratiques professionnelles : réflexion sur les moyens de communication, ajustement de l'étiquetage de documents dans certains rayons, mise à disposition du public d'un support pour des échanges de petites annonces ou des conseils de lecture en sont quelques exemples. L'équipe de la bibliothèque a également travaillé avec engagement pour palier le départ d'une collaboratrice en cours d'année et accueillir une nouvelle collègue à l'automne.

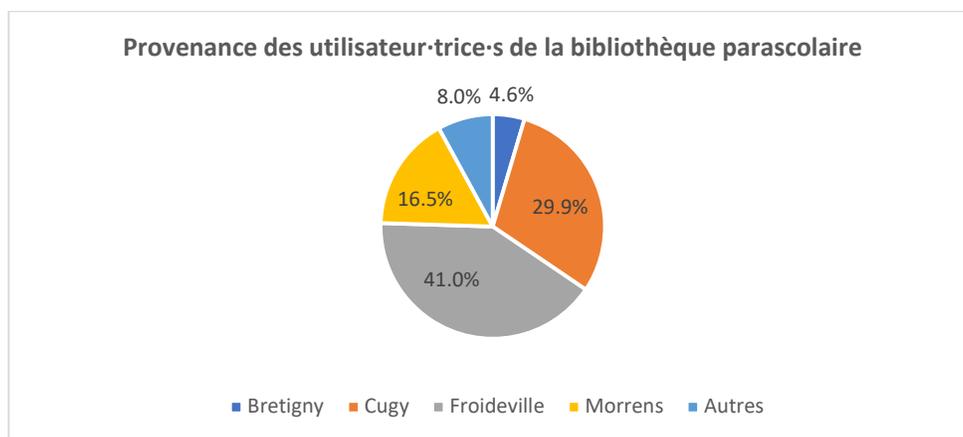
7.1 STATISTIQUES DE PRÊTS

Les acquisitions et le travail de catalogage ont permis d'arriver à un total de 20'011 documents mis à disposition du public en décembre 2024 (accroissement de 3% par rapport à l'année précédente). Au total, 31'583 prêts et 7'327 prolongations ont été enregistrés pour l'année 2024, effectués pour 1'065 utilisateur·trice·s. Les enfants en âge scolaire (752 enfants) sont une majorité des lecteur·trice·s qui fréquentent la bibliothèque sur leur temps libre. Le public adulte et préscolaire représente 215 personnes. Le reste est des groupes classes, dont le nombre fluctue chaque année.

Globalement, sur l'ensemble des sites de la bibliothèque scolaire et intercommunale, le nombre de prêts est en légère progression.

Nombre de prêts par site de bibliothèque			
Sites de la bibliothèque	2022	2023	2024
Cugy	4'868	4'985	4'969
Froideville	21'961	20'959	21'586
Morrens	2'948	4'249	5'028
Total	29'777	30'193	31'583

La provenance des utilisateur·trice·s est répartie ainsi :



7.2 ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur l'année civile 2024, les bibliothécaires scolaires ont dispensé 122 périodes d'animation pédagogique destinées aux élèves. Chaque classe de 1-2P à 10S a pu bénéficier d'au moins deux activités en bibliothèque liée au Plan d'étude romand (PER) de l'instruction publique. Les classes de 11S en ont toutes fait une. 28 groupes classes ont également bénéficié d'un service de sélection et livraison de livres toutes les 8 semaines. Les élèves ont pu fréquenter la bibliothèque avec leurs

enseignant·e·s lors de 137 périodes de visites pour emprunter des documents. Les groupes d'enseignement spécialisé (haut potentiel intellectuel - HPI, espaces ressources et classes soutien) ont également bénéficiés de ce service.

La collaboration avec les enseignant·e·s a permis d'offrir à toutes les classes de 1-6P des contes de Noël aux canapés forestiers, d'exposer des travaux d'élèves à destination d'autres classes ou encore de développer des activités ciblées sur les besoins d'une ou l'autre classe.

Pour le public, les événements ont suivi le fil-rouge des arts. Chaque mois, le public intercommunal a pu découvrir différentes formes d'expression artistique, avec des artistes romands ou des ateliers créatifs. Il s'agissait également de faire découvrir des exemples d'œuvres incontournables de différents domaines ainsi que les collections de la bibliothèque en lien avec ces sujets. En janvier, le public a eu le plaisir d'écouter un concert improvisé d'Alexandre Cellier, tissé en résonance avec des histoires. En février, les adultes ont pu rencontrer l'autrice de polars Emmanuelle Robert. En mars, le BiblioWeekend a mis les arts de la table à l'honneur, avec jeux, quizz et partage de recettes maison. En avril, le public a pu participer à un atelier-spectacle de Slam et découvrir une exposition de poèmes à la bibliothèque. En mai, le jeune public a pu s'amuser autour de cases de bandes dessinées et en juin, découvrir en exposition les sculptures en pierre ollaire d'Anne Janin, habitante de Cugy. En septembre, la bibliothèque a projeté des courts métrages d'animation sur grand écran, pour faire découvrir des pépites cinématographiques. En octobre, le public a été invité à constituer une exposition collaborative « Notre village, notre histoire », faisant la part belle aux architectures farfelues et aux échanges ; à cette occasion, les adultes ont pu échanger avec des « Livres vivants », c'est-à-dire des personnes qui se rendaient disponibles pour raconter quelques anecdotes de récits de vie. En novembre, lors de la Nuit du conte, la comédienne Laurence Morisot a emmené le public aux quatre coins du monde avec humour. En décembre, le public a été invité à participer à une rétrospective photographique de l'année, en parallèle d'une conterie avec Rejane Morales et d'un apéritif chaleureux.

8 ACCUEIL PARASCOLAIRE

L'offre en accueil parascolaire de l'ASICE, destinée aux élèves de la 7P et la 11S, est composée de plusieurs prestations. Sur la pause de midi, et conformément aux obligations de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011) et son règlement d'application (RLEO du 2 juillet 2012), des cantines scolaires sont proposées au collège de La Combe pour les élèves du secteur secondaire, ainsi qu'à Froideville et Cugy pour les élèves 7-8P, avec un encadrement jusqu'à la reprise des cours. L'après-midi, le Centre d'animation à Cugy ouvre ses portes aux élèves de la 7P à la 11S, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, dès la fin de l'école et jusqu'à 18h00. Des devoirs surveillés sont également proposés certains jours de la semaine.

8.1 CANTINES

Des cantines sont à disposition dans trois lieux distincts : au collège du Platane à Froideville et au Centre d'animation à Cugy pour les 7-8P, ainsi qu'au collège de La Combe pour les 9-11S. Les élèves peuvent soit y consommer leur propre subsistance (pique-nique), soit manger les repas commandés jusqu'à la veille avant midi via l'application MonPortail.

Les repas chauds sont préparés et livrés par la société Happy Green Food Sàrl, les collations froides (sandwichs et salades) étant fournies par l'entreprise locale Locatelli Sàrl.

Inchangée par rapport à l'année précédente, la tarification des repas a été la suivante en 2024 :

- Repas chaud : prix d'achat de CHF 8.80 - prix de vente de CHF 12.00
- Salade : prix d'achat de CHF 6.20 et CHF 6.85 (nouvelle salade) - prix de vente de CHF 7.50
- Sandwich : prix d'achat entre CHF 4.05 et CHF 4.50 – prix de vente de CHF 6.50

Sur l'année 2024, ce sont 7'371 repas chauds, soit une baisse de plus de 10% par rapport à 2023, qui ont été servis dans les cantines gérées par l'ASICE. Le nombre de sandwichs et salades est quant à lui resté stable avec un total de 1'441 collations.

Au second semestre 2024, la fréquentation moyenne des cantines était la suivante :

Fréquentation des cantines en 2024							
	Cugy La Combe (9S-11S)		Cugy Centre d'animation (7P-8P)		Froideville (7P-8P)		TOTAL
	Repas	Pique-nique	Repas	Pique-nique	Repas	Pique-nique	
Lundi	33	29	10	15	17	7	111
Mardi	28	34	8	3	12	10	95
Jeudi	36	25	10	9	14	6	100
Vendredi	21	39	13	7	9	6	95

En moyenne, ce sont un peu plus de 400 élèves 7P-11S qui sont accueilli-e-s chaque semaine sur la pause de midi, soit une réduction de 14% par rapport à l'année précédente. Les mardis et jeudis sont cette année encore les jours les plus fréquentés.

Fin septembre 2024, le fournisseur des repas chauds informait l'ASICE de sa volonté d'augmenter ses tarifs des menus spéciaux (végétariens notamment) et d'introduire des frais de livraison dès 2025, avec un impact financier de plusieurs milliers de francs pour l'ASICE. Au vu de ce contexte, le Comité de direction entend mettre en concurrence le fournisseur des repas chaud en lançant un appel d'offres en 2025.

8.2 CENTRE D'ANIMATION

Malgré des contraintes significatives liées aux ressources humaines, le Centre d'animation a maintenu ses portes ouvertes tout au long de l'année 2024. L'engagement et la détermination des collaborateurs ont permis de garantir la continuité des services, assurant ainsi un accueil constant et de qualité pour l'ensemble des usagers, confirmée par une fréquentation en hausse sur l'ensemble des niveaux scolaires (7P à 11S).

En collaboration avec la Commune de Cugy, la terrasse du Repère du Haut-Talent a été dotée d'une grande toile amovible permettant d'ombrager la nouvelle table en bois offerte par la Commune et issue du dernier Giron des Jeunesses de Cutigny.

Le Centre d'animation a organisé plusieurs activités thématiques spéciales tout au long de l'année, telles que la confection d'écharpes, de bonnets et de tours de cou, des ateliers cuisine avec la fabrication de goûters, de pâtes et de biscuits de Noël, des après-midis cinéma, ainsi que la création et la mise en place des décorations d'Halloween et de Noël.

Dans une démarche d'ouverture et de collaboration, le Centre d'animation a mis ses installations à disposition pour des actions de prévention organisées par l'équipe du PSPS (Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire). Deux ateliers participatifs avec les élèves présents ont eu lieu à Froideville et Cugy dans le cadre de la démarche participative sur les préaux scolaires (voir chapitre 1.4.2). Une collaboration étroite s'est également mise en place avec la nouvelle collaboratrice TSP (Travailleuse sociale de proximité) de Cugy.

Après plus de quatre ans d'exploitation du Centre d'animation, l'ASICE a souhaité établir un bilan sur son usage et définir les contours du futur qu'elle pourrait lui donner. Afin de l'aider dans ses réflexions, un questionnaire a été établi à destination des parents et des élèves de 6P à 11S, dont les résultats sont attendus au début de l'année 2025.

8.3 DEVOIRS SURVEILLÉS

Des séances de devoirs surveillés sont proposées par l'ASICE au prix semestriel de CHF 60.–, pour autant qu'un minimum de quatre personnes en fassent la demande.

Durant l'année 2024, 12 plages horaires (contre 10 en 2023) ont été ouvertes pour les devoirs surveillés, avec les fréquentations suivantes :

Devoirs surveillés - 1 ^e semestre			
Nombre d'enfants	Lundi	Mardi	Jeudi
Bretigny	4	Fermé	Fermé
Cugy	9	7	6
Froideville	7	8	Fermé
Morrens	Fermé	Fermé	Fermé



Devoirs surveillés - 2^e semestre			
Nombre d'enfants	Lundi	Mardi	Jeudi
Bretigny	5	Fermé	Fermé
Cugy	4	4	6
Froideville	8	9	Fermé
Morrens	Fermé	Fermé	Fermé

La demande de cette prestation augmente légèrement en 2024 avec une progression de 4 élèves, pour un total de 77. Le taux d'encadrement par du personnel auxiliaire est resté sensiblement identique, avec 1 adulte pour 4 à 10 enfants.

9 CONCLUSIONS

Monsieur la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégué-e-s, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil intercommunal :

- vu le rapport du Comité de direction, relatif à la gestion et aux comptes de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs pour l'exercice 2024 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil intercommunal décide

- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion et des comptes pour l'année 2024.

Ainsi adopté par le Comité de direction le 27 février 2025.

Au nom du Comité de direction

Présidente



Frédérique Roth

Directeur



Bertrand Fahrni